

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Yves Coppieters, Ministre de l'Action sociale, concernant
Le dispositif « Housing First »

La Wallonie compte 13 dispositifs « Housing First » reconnus par le SPW IAS.

Housing First est une manière innovante de viser le rétablissement des personnes ayant un long parcours de vie en rue et cumulant de multiples fragilités (problématiques de santé physique, mentale, assuétude, ...). Pour ce public, le processus d'insertion est souvent un long parcours du combattant ponctué de conditions et d'étapes.

Avec « Housing First », on change la logique. En effet, le logement devient la première étape et les bénéficiaires peuvent y accéder sans condition (sauf celles de tout locataire, à savoir payer le loyer et respecter le contrat de bail). Pour favoriser le maintien en logement, une équipe pluridisciplinaire accompagne de manière intensive (minimum 1 visite/semaine) le locataire dans tous les domaines de sa vie (social, médical, juridique...).

Monsieur le Ministre peut-il me dresser le bilan de ces 13 dispositifs « Housing First »? Combien de places sont disponibles? Combien de personnes ont été relogées? Quel est l'évaluation du suivi rapproché effectué? S'avère-t-il efficace?

Enfin, combien de personnes ont déjà pu quitter le dispositif « Housing First » et se réinsérer durablement dans la société? Une ventilation par structure est-elle disponible? Enfin, concernant le subventionnement de ce dispositif, Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer le montant alloué à chaque structure?

Réponse du Ministre Coppieters:

[Avril 2026]

La Wallonie compte actuellement 13 dispositifs Housing First dont le suivi et l'évaluation sont assurés par l'Observatoire Wallon du sans-abrisme (OWSA). Cette coordination régionale permet désormais une récolte de données harmonisée et des analyses rigoureuses sur l'ensemble du dispositif.

Sur cette base, je suis en mesure de présenter un bilan consolidé pour l'année 2024. Les chiffres relatifs à l'année 2025 sont transmis pour le 31 mars 2026; ils sont ensuite analysés par l'OWSA, conformément à ses missions.

Ainsi, pour l'année 2024, ce ne sont pas moins de 612 personnes qui ont pu être accompagnées vers et en logement. Ce dispositif cible un public particulièrement vulnérable, marqué par de longues périodes de vie en rue et de multiples fragilités (santé physique et mentale, assuétudes, problèmes sociaux et administratifs).

S'agissant des parcours de rue, 36 % des personnes suivies ont vécu entre 2 et 5 ans en rue, et près d'un tiers présente une expérience de 5 à 10 ans d'absence de chez soi.

Les données montrent par ailleurs une population majoritairement masculine: 73 % d'hommes, 26,6 % de femmes et 0,4 % de personnes transgenres, ces proportions sont d'ailleurs comparables aux statistiques belges générales relatives aux dénombrements des personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez soi. L'âge moyen des personnes relogées est de 48 ans, avec des situations allant de 18 à 79 ans.

À leur entrée dans un dispositif Housing First, les personnes accompagnées présentaient:

- 64 % de troubles en santé mentale;
- 84 % d'addictions;
- 54 % de difficultés de santé physique.

Après un an de suivi au minimum, les données disponibles montrent des évolutions significatives:

- 38 % d'amélioration de l'état de santé mentale;
- 47 % d'amélioration de la situation de consommation;
- 52 % d'amélioration de la santé physique.

On observe également un taux de maintien en logement avoisinant 85 %, nettement supérieur aux taux observés dans les services plus conventionnels (40–50 %). Ces résultats se complètent de retours qualitatifs recueillis auprès des locataires, mettant en évidence l'impact positif du logement associé à un accompagnement intensif et individualisé sur l'ensemble des sphères de la vie.

En matière de logement – élément déterminant de la réussite du dispositif – 43 % des personnes sont actuellement logées dans le secteur privé. Concernant le secteur public, depuis 2024, le cadre réglementaire intégré à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 reconnaît désormais le Housing First parmi les projets spécifiques pouvant bénéficier d'une dérogation aux règles d'attribution classiques.

À ce jour, 8 sociétés de logement de service public ont adopté cette démarche, représentant un total de 67 logements mobilisés, pour un nombre de personnes accompagnées supérieur. En effet, lorsque des locataires quittent le dispositif pour diverses raisons, une nouvelle attribution peut être réalisée, permettant ainsi une rotation et une utilisation optimale des logements disponibles.

Par ailleurs, la Stratégie wallonne de sortie du sans-abrisme prévoit une mesure visant à renforcer cet ancrage dans les politiques locales du logement, afin de soutenir l'extension progressive de cette pratique.

Pour répondre à la question relative au nombre de places disponibles, il convient de rappeler que la méthodologie Housing First repose sur un « caseload » de 8 suivis intensifs par équivalent temps plein, chaque personne accompagnée accédant à un logement avec un bail classique, qu'il soit public ou privé. Les équipes ouvrent donc les candidatures en fonction de leur capacité effective, afin de garantir un accompagnement intensif conforme au modèle.

Pour rappel, chacun des 13 dispositifs bénéficie d'une subvention annuelle de 250.000 euros, leur permettant de mener à bien leurs missions.

Enfin, je rappelle que la méthodologie Housing First n'a pas vocation à constituer une réponse unique à l'ensemble des formes de sans-abrisme. Elle doit s'inscrire dans une stratégie globale et intégrée, tout en préservant sa spécificité: accompagner les personnes les plus éloignées du logement, présentant des besoins élevés auxquels les services traditionnels ne peuvent répondre. C'est dans cet esprit que la Stratégie wallonne de sortie du sans-abrisme inclut une mesure Housing First parmi d'autres outils complémentaires, afin de répondre de manière adaptée à la diversité des situations rencontrées en Wallonie.